



PRÉFET DE L'ALLIER

**Direction de la Réglementation  
des Libertés Publiques  
et des Etrangers**

Bureau des élections et de la réglementation générale  
Affaire suivie par M. PERRIN  
Tél : 04 70 48 33 03

Moulins, le 10 janvier 2011

**N° 6 / 2011**

**Le Préfet de l'Allier**

à

**Mesdames et Messieurs les Maires  
des Communes du Département de l'Allier**

**Messieurs les Sous-Préfets  
des Arrondissements de Montluçon et Vichy  
( en communication )**

**Objet :** Appels à la générosité publique.

**P. J. :** 1

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, ampliation de mon arrêté fixant le calendrier des appels à la générosité publique au titre de l'année 2011.

Je vous rappelle que la réglementation en vigueur vous laisse la faculté d'autoriser des appels à la générosité publique sur le territoire de votre commune à des dates autres que celles des journées nationales.

Vous veillerez toutefois à limiter ces autorisations à des cas exceptionnels particulièrement justifiés afin d'éviter d'importuner le public déjà si fréquemment sollicité.

**Le Préfet,  
Pour le Préfet, et par délégation,  
Le Secrétaire Général,**

**SIGNE**

**Christian MICHALAK**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ALLIER

Direction de la Réglementation  
des Libertés Publiques et des Etrangers  
Bureau élections et réglementation générale

Moulins, le 10 JAN. 2011

N° 52 / 2011

LE PRÉFET DE L'ALLIER

ARRETE

VU Les articles L.2212-2 et L.2215-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association ;

VU la loi n°91-772 du 7 août 1991 relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

VU le décret n° 92-1011 du 17 septembre 1992 relatif au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;

VU la circulaire n° IOCD1030733C du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales en date du 14 décembre 2010 relative au calendrier des journées nationales d'appel à la générosité publique pour 2011 ;

ARRÊTE

**Article 1er** : Le calendrier des appels à la générosité publique à l'échelon national pour l'année 2011 est fixé ainsi qu'il suit :

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISMES
Mercredi 19 janvier au dimanche 13 février Avec quête le 6 février	Campagne de solidarité et de citoyenneté	La jeunesse au plein air
Vendredi 28 janvier au dimanche 30 janvier Avec quête tous les jours	Journées mondiales des lépreux	Fondation Raoul FOLLEREAU Association Saint-Lazare

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISMES
Samedi 29 janvier et dimanche 30 janvier <b>Avec quête les 29 et 30 janvier</b>	Journées contre la lèpre	Œuvres hospitalières de l'ordre de Malte
Vendredi 4 février <b>Pas de quête</b>	L'Arc vous connecte aux chercheurs	ARC
Lundi 14 mars au dimanche 20 mars <b>Avec quête les 19 et 20 mars</b>	Semaine nationale des personnes handicapées physiques	Collectif Action Handicap
Lundi 14 mars au dimanche 20 mars <b>Avec quête les 19 et 20 mars</b>	Semaine nationale des personnes handicapées physiques	Œuvres hospitalières de l'ordre de Malte
Lundi 21 mars au dimanche 27 mars <b>Avec quête les 26 et 27 mars</b>	Campagne nationale de lutte contre le cancer	Ligue contre le cancer
Lundi 21 mars au dimanche 27 mars <b>Pas de quête</b>	Campagne du Neurodon	Fédération pour la recherche sur le cerveau
vendredi 1, samedi 2 et dimanche 3 avril <b>Avec quête tous les jours</b>	Journées « Sidaction »	SIDACTION
lundi 28 mars au vendredi 8 avril <b>Avec quête tous les jours</b>	Animations régionales	
Lundi 2 mai au dimanche 8 mai <b>Avec quête tous les jours</b>	Campagne de l'œuvre nationale du Bleuet de France	Office national des anciens combattants et victimes de guerre (Œuvre nationale du Bleuet de France)
Samedi 14 mai au samedi 21 mai <b>Avec quête tous les jours</b>	Campagne nationale de la Croix Rouge Française	La Croix Rouge Française
Lundi 16 mai au dimanche 29 mai <b>Avec quête le 22 mai</b>	Quinzaine de l'Ecole publique Campagne « Pas d'école, pas d'avenir ! »	Ligue de l'enseignement

<b>DATES</b>	<b>MANIFESTATIONS</b>	<b>ORGANISMES</b>
Lundi 23 mai au dimanche 29 mai <b>Avec quête le 29 mai</b>	Semaine nationale de la famille	Union nationale des associations familiales (U.N.A.F.)
Vendredi 27 au Dimanche 29 mai <b>Avec quête les 27, 28 et 29 mai</b>	Journées de la Fondation pour la Recherche Médicale	Fondation pour la recherche Médicale
Lundi 30 mai au dimanche 5 juin <b>Pas de quête</b>	Campagne nationale « enfants et santé »	Fédération nationale « enfants et santé »
Lundi 13 juin au dimanche 26 juin <b>Avec quête les 25 et 26 juin</b>	Aide au départ en vacances des enfants et des jeunes	Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs (U.F.C.V.)
Mercredi 13 et jeudi 14 juillet <b>Avec quête les 13 et 14 juillet</b>	Fondation Maréchal De Lattre	Fondation Maréchal De Lattre
Lundi 19 au dimanche 25 septembre <b>Avec quête les 24 et 25 septembre</b>	Semaine nationale du cœur	Fédération française de cardiologie
Samedi 17 au jeudi 22 septembre <b>Avec quête tous les jours</b>	Sensibilisation du public à la maladie d'Alzheimer	France Alzheimer
Dimanche 25 septembre au dimanche 2 octobre <b>Avec quête les 1<sup>er</sup> et 2 octobre</b>	Journées nationales des associations des personnes aveugles et malvoyantes	Confédération française pour la promotion sociale des aveugles et amblyopes (CFPSAA)
Lundi 3 octobre au dimanche 9 octobre <b>Quête tous les jours</b>	Journées de solidarité des associations de l'U.N.A.P.E.I. « opération brioches »	Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et leurs amis
Lundi 17 octobre au dimanche 23 octobre <b>Pas de quête</b>	semaine nationale des retraités et personnes âgées "semaine bleue"	Union Nationale Interfédérale des Oeuvres et Organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux (UNIOPSS)
Samedi 29 octobre au mardi 1 <sup>er</sup> novembre <b>Avec quête tous les jours</b>	Journée nationale des sépultures des « Morts pour la France »	Le Souvenir Français

<b>DATES</b>	<b>MANIFESTATIONS</b>	<b>ORGANISMES</b>
Mercredi 2 novembre au dimanche 13 novembre <b>Avec quête tous les jours</b>	Campagne de l'œuvre nationale du Bleuet de France	Office national des anciens combattants et victimes de guerre (Œuvre nationale du Bleuet de France)
Samedi 19 et dimanche 20 novembre <b>Avec quête</b>	Journées nationales du Secours Catholique	Le Secours Catholique
Lundi 14 novembre au dimanche 27 novembre <b>Avec quête les 20 et 27 novembre</b>	Campagne contre les maladies respiratoires	Comité national contre les maladies respiratoires
<b>29 novembre au lundi 5 décembre</b> Animations régionales Jeudi 1 <sup>er</sup> décembre (journée mondiale) <b>Avec quête tous les jours</b>	Journée mondiale de lutte contre le SIDA	SIDACTION
Jeudi 1 <sup>er</sup> décembre <b>Avec quête</b>	Journée mondiale de lutte contre le SIDA	AIDES
Vendredi 2 décembre au dimanche 11 décembre <b>Avec quête les 2, 3 et 4 décembre</b>	Téléthon	Association française contre les myopathies
Lundi 5 décembre au 24 décembre <b>Avec quête tous les jours</b>	Collecte nationale des Marmites de l'Armée du Salut	Armée du Salut

**Article 2** : Seuls les oeuvres et organismes désignés par les départements ministériels qui exercent sur eux un pouvoir de tutelle, peuvent être autorisés à participer aux opérations de collectes, dans le cadre des journées nationales qui leur sont dévolues. Les quêtes ne peuvent avoir lieu qu'aux dates prévues à l'article 1er ci-dessus.

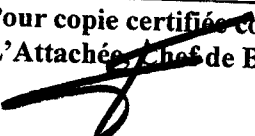
**Article 3** : Sont toutefois autorisées les quêtes effectuées la veille du jour fixé à cet effet par le calendrier déterminé à l'article 1er ci-dessus, lorsque ce jour est un dimanche.

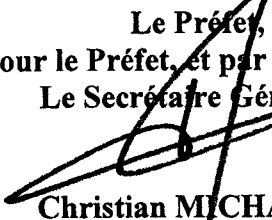
**Article 4** : Les personnes habilitées à quêter doivent porter, d'une façon ostensible, une carte indiquant l'oeuvre au profit de laquelle elles collectent des fonds et la date de la quête. Cette carte n'est valable que pour la durée de la quête autorisée. Elle doit être visée par le Préfet.

**Article 5** : Les quêteurs qui sollicitent le public les jours d'élections ne devront pas se placer à l'entrée des bureaux de vote afin de ne pas risquer de troubler la sérénité au scrutin.

**Article 6** : Les organismes habilités à solliciter le public doivent souscrire les assurances nécessaires à la couverture pour toute la durée de la quête de l'ensemble des personnes chargées de procéder, sous leur égide, aux collectes sur la voie publique.

**Article 7** : Le Secrétaire Général de la Préfecture, les Sous-Préfets de MONTLUCON et VICHY, le Lieutenant-Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie de l'Allier, le Commissaire Divisionnaire Directeur Départemental de la Sécurité Publique et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs.

Pour copie certifiée conforme,  
L'Attachée, Chef de Bureau,  
  
Chantal POUZERATTE

Le Préfet,  
Pour le Préfet, et par délégation,  
Le Secrétaire Général,  
  
Christian MICHALAK